

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 414-2024 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien pour l'exercice financier 2025 adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 19 décembre 2024, est entré en vigueur.*

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 8 janvier 2025.

(Signé)

Isabelle Gauthier Greffière-trésorière adjointe par intérim